

Mairie du MOLAY-LITTRY  
Calvados

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 OCTOBRE 2021**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mme LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mr VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mr DEFRANCE, Mme LAVAL, Mr MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, LECOINTRE, DUPONT.

Absents Excusés : Mme GODARD, Mr MAHEUT.

Pouvoir : Mme GODARD a donné pouvoir à Mme LE BATARD

**2021/105 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Mme BUTET, Conseillère Municipale, relate au Conseil Municipal la visite à l'Élysée du Conseil Municipal des Jeunes accompagné d'une délégation d'élus dans le cadre des « Mardis de l'Élysée » Ceux-ci ont été émerveillés par ce site et auront à cœur de faire partager cet événement avec leur famille et leurs amis, qui restera un moment inoubliable.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'ensemble des dépenses liées à ce déplacement, sachant qu'il s'agit d'un événement exceptionnel.

**2021/106 : COMMISSION ATELIER**

Mr VILLEDIEU, Conseiller Municipal, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission « Atelier » qui avait pour but de faire un point sur l'avancement des travaux budgétés.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la nouvelle organisation du service technique, responsabilisant les agents qui ont bénéficié d'avancement de grade.

Dans le cadre du fleurissement du rond-point, le Conseil Municipal valide les propositions de fleurir les 4 axes avec un décor de chrysanthèmes.

Comme tous les ans, un décor de Noël sera installé à l'initiative des services techniques.

La Commission va travailler sur les prévisions budgétaires 2022.

**2021/107 : COMMISSION SPORTS ET JEUNESSE**

Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission a rencontré l'Association Etoile Sportive Lystrienne pour présenter leur projet de création d'une piste de BMX.

Une étude va être engagée pour présenter au Conseil Municipal le coût de cet investissement.

Un point sur l'ensemble des travaux budgétés a été présenté et la Commission travaille sur les investissements à prévoir en 2022 en analysant les diverses demandes.

## 2021/108 : COMMISSION FINANCES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal le travail des Commissions de Finances et de Musées qui ont proposé de nouveaux tarifs pour les redevances communales 2022.

Le Conseil Municipal valide ces propositions qui seront effectives au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et décide de ne pas fixer de tarif pour l'utilisation de la place pour des particuliers ou professionnels.

En effet, l'utilisation de cette place est à revoir et doit tenir compte de l'activité commerciale du bourg.

En effet, sa fermeture lors des manifestations désorganise celle-ci.

Ci-dessous, tarifs en vigueur en 2022.

### **TARIFS EN VIGUEUR EN 2022**

- **CIMETIERES**

- **CONCESSION DANS LES CIMETIERES (2m2)**

Trentenaire (1e m2) = 70,00 euros

Cinquantenaire (1e m2) = 95,00 euros

Perpétuelle (1e m2) = 220,00 euros (plus frais d'enregistrement pour les concessions perpétuelles)

- **COLOMBARIUM**

Pour 15 ans : 300 euros

Pour 30 ans : 480 euros

Ces recettes sont imputées de la façon suivante 2/3 sur le budget de la commune et 1/3 sur le budget CCAS.

- **CAPITAL A VERSER POUR L'ENTRETIEN DES SEPULTURES =**

1 000,00 euros

- **Droits de Place**

Cirques par jour : 45,00 euros

- **DROIT DE PLACE DU MARCHÉ FORAIN**

Le mètre linéaire : 0,70 euros

Les bornes électriques : 2,20 euros

Le « tarif minimum de perception » : 2,50 euros

## TARIFS SALLES

### SALLE DES FETES

	<b>PARTICULIERS DE LA COMMUNE</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	<b>PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>
<b>SALLE DES FETES</b>	400 €	255 €	550 €
<b>FOYER SEUL</b>	170 €	155 €	210 €
<b>VIN D'HONNEUR GRANDE SALLE</b>	180 €	Sans objet	250 €
<b>VIN D'HONNEUR FOYER</b>	110 €	Sans objet	150 €
<b>EXPOSITIONS/BROCANTES/SALON Vendredi 17 heures au lundi 8 heures</b>	340 €	310 €	400 €
<b>REPAS AMICAL FOYER</b>		55 € (forfait)	
<b>REPAS AMICAL GRANDE SALLE</b>		125 € (forfait)	
<b>SUPPLEMENT VENDREDI APRES-MIDI</b>			50 €
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>		Gratuit	150 €

Lave-Vaisselle mis à disposition

### SALLE MULTI-ACTIVITE

Tarif midi ou soir sauf forfaits – Si 2 jours : tarifs doublés

<b>REUNION/ASSEMBLEES GENERALES</b>		Gratuit	50 €
<b>REPAS</b>	100 €	50 €	150 €
<b>VIN D'HONNEUR</b>	60 €		100 €
<b>ACTIVITES DIVERSES SANS MUSIQUE</b>	90 €	50 € forfait	120 €

Lave-Vaisselle mis à disposition

### MODULE PLACE DOCTEUR RENE VERNEY

	<b>PARTICULIERS DE LA COMMUNE</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	<b>PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>
<b>REUNION/ASSEMBLEE GENERALE</b>		Gratuit	75 €
<b>REPAS FROID (180 personnes maximum)</b>	150 €	100 €	200 €
<b>VIN D'HONNEUR</b>	100 €	75 €	150 €
<b>EXPOSITIONS/SALON/MARCHE DE NOËL</b>	250 €	150 €	300 €
<b>ACTIVITES DIVERSES (Ecran projections)</b>	150 €	100 €	180 €

Location : 1 des salles pour une activité privée : 25 € pour une prestation et 15 euros pour les suivantes et ce par semaine.

### CHARRETERIE DU MOULIN DE MARCY

	<b>PARTICULIER DE LA COMMUNE</b>	<b>PARTICULIER ET ASSOCIATIONS EXTÉRIEURS</b>
<b>VIN D'HONNEUR (4 tables à disposition sans vaisselle)</b>	100 €	150 €
<b>WEEK-END avec accès à la cuisine du logement</b>	150 €	150 €

### **DIVERS**

<b>VAISSELLE</b>	Mis à disposition gratuite, mais casse facturée selon tarifs ci-joints
<b>LOCATION TRIBUNE</b>	Tarif unique 150 €

Les barrières, les tables, les chaises sont mises à disposition gratuitement.

### TARIFS VAISSELLE CASSEE

Assiette creuse ou plate	2,40 €
Assiette à gâteau, dessert	2,30 €
Tasse ou sous-tasse	1,20 €
Verre à orangeade	1,00 €
Plat à poisson	22,40 €
Plat à viande	19,00 €
Plat rond creux	16,00 €
Plat rond plat	15,00 €
Thermos café	30,00 €
Fourchette et cuillère à potage	1,80 €
Couteaux	2,50 €
Cuillère à café	1,00 €
Fait tout (grand moyen petit)	15,00 €
Louche	8,60 €
Saucière	8,60 €
Sucrier	2,05 €
Pot à moutarde	1,20 €
Pince à salade	2,05 €
Coupe à champagne	1,30 €
Verre ballon 5,4 et 3	2,05 €
Tréteaux	7,70 €
Col de cygne	69,00 €
Saladier	8,80 €
Clenche de porte	6,20 €
Grande passoire	5,00 €
Grand fouet	3,00 €
Plat four rectangle	16,00 €
Poubelle	10,20 €
Plateau de service	12,60 €
Corbeille à pain inox	6,30 €
Chaise	45,00
Tire-bouchon	3,00 €
Grille pour Barbecue	40,00 €

**MUSÉE DE LA MINE :**

Adulte : 6 euros  
Adulte jumelé : 9 euros  
Enfant : 3 euros  
Enfant jumelé : 4 euros  
Groupe adulte : 5 euros  
Groupe adulte jumelé : 8 euros  
Groupe enfant : 3 euros  
Groupe enfant jumelé : 4 euros

**MOULIN DE MARCY :**

Adulte : 6 euros  
Adulte jumelé : 9 euros  
Enfant : 3 euros  
Enfant jumelé : 4 euros  
Groupe adulte : 5 euros  
Groupe adulte jumelé : 8 euros  
Groupe enfant : 3 euros  
Groupe enfant jumelé : 4 euros

**2021/109 : COMMISSION MUSÉES**

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, a présenté un bilan de la saison touristique des Musées, celui-ci est encourageant et permet d'analyser et d'adapter la communication mise en place pour les Musées.

La Commission a recensé les investissements à prévoir pour 2022 qui seront présentés lors de la préparation du budget.

Un groupe de travail composé de Mmes PHILIPPE, AGNÈS, EUDES va engager une réflexion pour le devenir du Musée de la Meunerie pour le faire évoluer en endroit évènementiel.

Ce projet va tenir compte de la réglementation du PLUi.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution du dossier.

**2021/110 : PARTICIPATION CITOYENNE**

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la réunion concernant la Participation Citoyenne n'a pas eu le succès escompté auprès de la population.

Le Conseil Municipal s'engage à relancer la communication sur ce dossier afin de savoir si ce système peut être mis en place sur notre Collectivité.

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il rencontre Mme Le Procureur de la République avec le policier municipal pour mettre en place des conventions permettant d'instituer des procédures de rappel à l'ordre et de transactions municipales sur le territoire.

En ce qui concerne le dossier de vidéoprotection, le Conseil Municipal décide de le mettre en place sur la Commune par 19 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Une commission composée de Mrs MARIOTTI, MAHIEU, PHILIPPE Louis, FURDYNA, PLINE accompagné de 2 membres extra (à nommer) travaillera sur l'installation de ce système et présentera au Conseil Municipal son travail.

#### 2021/111 : COMMISSION DU PERSONNEL

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les candidatures recensées pour la Commission du Personnel.

Celle-ci est composée de :

##### Membres élus :

- Mme MOTTIN Brigitte
- Mme GODARD Catherine
- Mr PHILIPPE Louis
- Mr DEFRANCE Bruno
- Mr VILLEDIEU Eric
- Mr DIMESIC Daniel
- Mme AGNÈS Elodie

##### Membres du Personnel :

- Mme MARIE Agnès
- Mr GUELLE Loïc
- Mr LEPOULTIER Mickaël
- Mr ROGER Stéphane

Mr Alain LE TOURNEUR et Mme Chantal BEUVE sont membres de droit, ainsi que Mr Le Maire.

Le Conseil Municipal valide la mise en place de celle-ci avec l'ensemble de ses membres.

#### 2021/112 : LOGICIEL CIMETIÈRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un nouveau devis du logiciel de gestion des cimetières présenté par la Société Gescime.

Celui-ci est de 24 565,20 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide celui-ci subventionné à hauteur de 50 % du montant HT et charge le Maire d'engager cette prestation qui permettra d'avoir un outil performant pour ce service.

#### 2021/113 : ZONE ARTISANALE

Afin de compléter la décision du Conseil Municipal en date du 14 Septembre 2021, le Maire précise au Conseil Municipal que le déclassement du chemin des oiseaux à prévoir pour l'extension de la zone artisanale concerne bien une partie de celui-ci qui dessert uniquement ce projet.

Le Conseil Municipal accepte celui-ci et charge le Maire d'engager les démarches administratives pour ce dossier.

## 2021/114 : TRAVAUX ENEDIS RUE FROIDE

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue Froide pour permettre la construction d'un pavillon d'un montant de 5 435,28 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces travaux et à encaisser le remboursement de ceux-ci par Mr Denis LECOUSTEY bénéficiaire de cet aménagement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les écritures suivantes en décision modificative n° 6 sur le budget principal 2021

### Section de Fonctionnement

Dépenses : art 615231 (travaux de voirie) : + 5440 €

Recettes : art 7558 (autres produits de gestion courante) : + 5440 €.

## 2021/115 : CRÉANCE ÉTEINTE DM N° 7

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire de Mr Anthony GRIMAULT, locataire du garage situé route d'Isigny, une attestation d'irrecouvrabilité pour une créance de 300,00 euros a été produite pour insuffisance d'actif.

Devant ce fait, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 7 suivante sur le budget principal pour prendre en charge cette créance éteinte

### Section de Fonctionnement

Art 678 « charges exceptionnelles » : - 300 euros

Art 6542 « créances éteintes » : + 300 euros.

## 2021/116 : REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal décide de rembourser la taxe foncière de l'immeuble situé 83 rue de la Gare de l'année 2021 à Mme Francine KUNKEL d'un montant de 484 euros.

En effet, le Maire estime que cette charge revient à la Collectivité étant donné la cession par l'intéressé à l'euro symbolique de celui-ci.

Les crédits sont ouverts à l'article 678 (charges exceptionnelles) sur le budget principal.

## 2021/117 : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Afin de compléter la délibération du 22 Juin 2021 décidant de la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) qui sera mis en place pour la même période dès 2022.

### 2021/118 : RÉTROCESSION VOIRIE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du terrain situé rue de la Patinière, section B n° 523 d'une superficie de 297 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts LECONTE. Cette parcelle aurait dû être rétrocédée à la Commune pour la voirie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser cette cession à l'euro symbolique et autorise celui-ci à signer l'ensemble des documents actant celle-ci.

### 2021/119 : PÔLE SANTÉ

Le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux du Pôle Santé ont débuté, chacun a pu s'en rendre compte au vu de l'installation du chantier.

Il s'avère que l'implantation du bâtiment a une emprise sur le domaine public.

Afin de régulariser celle-ci, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession de cette parcelle à l'Intercom-Isigny-Omaha selon la surface définie lors du bornage de la parcelle, arrêté par le géomètre.

Les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'Intercom Isigny-Omaha.

### 2021/120 : FÊTE FORAINE

Le Conseil Municipal accepte d'accueillir la Fête Foraine de Noël qui se déroulera du 18 Décembre 2021 au 02 Janvier 2022. Celle-ci sera installée sur la place autour du Module avec une animation sur cette période avec des mascottes.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et s'engage à participer financièrement à la communication de cet évènement pour un montant de 1 000 euros.

### 2021/121 : NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour les festivités de Noël, le Conseil Municipal décidé d'allouer à chaque agent un chèque Cad'hoc d'une valeur de 30 euros.

Les enfants du personnel âgés de moins de 12 ans bénéficieront d'un bon d'une valeur de 30 euros pour l'achat d'un jouet auprès du magasin « la Grande Récré » à Agneaux.

Les crédits sont ouverts au budget à l'article 6478 « autres charges sociales ».

Le Conseil Municipal souhaite organiser une soirée avec l'ensemble du personnel, leur famille, les élus afin de partager ce moment de convivialité pour les fêtes de fin d'année.

## 2021/122 : COMMERÇANTS

Le Conseil Municipal décide dans le cadre d'un bon suivi budgétaire d'informer l'ensemble des artisans et commerçants travaillant avec la Collectivité de fournir la facture correspondant à la fourniture des biens ou la réalisation de la prestation dans les 3 mois qui suivent celles-ci.

Cette demande s'inscrit dans une volonté d'avoir une bonne gestion mais n'entrave en rien les relations commerciales existantes avec la Collectivité.